



Mise en place d'un nouveau financement de 18 M€ destiné à accélérer le développement dans la santé connectée notamment aux Etats-Unis

- Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) ;
- Augmentation de capital potentielle maximum de 18 M€ ;
- Souscription par un fonds géré par la société d'investissement L1 Capital ;
- Emission simultanée de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées à la Direction Générale du Groupe.

Paris, le 6 août 2015

VISIOMED GROUP (FR0011067669 – ALVMG), société spécialisée dans l'électronique médicale nouvelle génération, annonce la mise en place d'une nouvelle ligne de financement par l'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) permettant une levée de fonds potentielle maximum de 18 M€. Cette émission, souscrite intégralement par un fonds géré par la société d'investissement L1 Capital, est destinée à financer le développement du Groupe dans la santé connectée et en particulier à soutenir son rapide déploiement aux Etats-Unis.

Pour mémoire, après le succès du CES de Las Vegas en janvier 2015, VISIOMED GROUP a décidé d'ouvrir un bureau aux Etats-Unis et de faire enregistrer ses principaux produits par la FDA. L'annonce de la création de la filiale BewellConnect Corp USA, implantée à Boston et soutenue par le Gouvernement français dans le cadre du French Tech Hub, a été faite début juillet. D'autres annonces sont prévues dans le courant du mois de septembre.

Eric Sebban, Fondateur et PDG de VISIOMED GROUP, déclare : « C'est un très grand honneur pour une Health-Tech française d'avoir été identifié et retenu par les équipes de L1 Capital basées à New York et Melbourne pour leur 1^{er} investissement dans les appareils médicaux sur le marché européen. C'est à nouveau la preuve que BewellConnect® est reconnue comme un acteur à la pointe de l'innovation dans les technologies médicales interconnectées. Ces fonds supplémentaires vont accroître nos marges de manœuvre financières afin d'accélérer notre développement international dans le domaine de la santé connectée. Au-delà de notre potentiel de croissance organique, nous allons également pouvoir étudier des opportunités de croissance



externe afin d'enrichir notre offre pour nous imposer comme un acteur incontournable de la santé connectée dans ce gigantesque marché. »

Modalités de l'opération

VISIOMED GROUP (la « Société ») a émis ce jour 6 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (« OCA »), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), (les « Bons d'Emission »), dont 1 Bon d'Emission a été exercé ce jour, à sa demande, donnant lieu à l'émission d'une première tranche de 1,5 M€ d'OCABSA. Les 5 Bons d'Emission restants permettent d'émettre au cours des 24 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions) ou du porteur des Bons d'Emission, un montant nominal total d'OCABSA de 7,5 M€.

Il est précisé que les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par un fonds géré par L1 Capital (l'« Investisseur») dans le cadre d'une émission réservée à une catégorie de personnes.

Cadre juridique de l'opération

L'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 18 juin 2015 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 16^{ème} résolution, une délégation de compétence en vue d'émettre des instruments financiers composés de titres de créances obligataires donnant accès au capital de la société auxquels sont attachés des bons, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion du 5 août 2015, le conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015, a approuvé le principe d'une émission de Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission d'obligations convertibles en actions, représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 9 M€, assorties de bons de souscription d'actions, et a délégué au Directeur Général tous pouvoirs à effet de décider et de réaliser l'émission gratuite des 6 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur ainsi que leur exercice.

Il est précisé que cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Principales caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission obligent leur porteur, sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire de nouvelles OCABSA, à raison de 150 nouvelles OCABSA par Bon d'Emission exercé. La Société pourra ainsi demander l'exercice des Bons d'Emission afin de permettre l'émission d'OCABSA en plusieurs tranches d'un montant de 1,5 M€ chacune. Les Bons d'Emission peuvent également être exercés à tout moment par leur porteur sans demande préalable de la Société.

Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotés.

Principales caractéristiques des OCABSA

- **Principales caractéristiques des OCA**



Les OCA auront une valeur nominale de 10 000 € chacune et seront émises à 98% de ladite valeur nominale. Elles ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 1 an à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OCA non converties devront être remboursées par la Société.

Les OCA pourront être converties en actions à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

« **N** » : nombre d'actions ordinaires nouvelles VISIOMED GROUP à émettre sur conversion d'une OCA ;

« **Vn** » : créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« **P** » : 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action VISIOMED GROUP (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions VISIOMED GROUP seront exclus.

Les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions (notamment le fait que le cessionnaire devra entrer dans la catégorie de personnes définie par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

- **Principales caractéristiques des BSA**

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de l'émission de chaque tranche d'OCABSA sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal de la tranche, soit 1,5 M€.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission (la « Période d'Exercice »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire une (1) action nouvelle VISIOMED GROUP.

Le prix d'exercice des BSA sera égal à 115% du moins élevé entre (i) le cours de clôture de l'action VISIOMED GROUP le 17 juillet 2015 (tel que publié par Bloomberg), soit 3,64 €, et (ii) le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action VISIOMED GROUP sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date d'exercice du Bon d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, dans le cas où l'exercice du Bon d'Emission est effectué à la discrétion de l'Investisseur et non sur demande de la Société, les jours de bourse au cours desquels l'Investisseur aura vendu des actions VISIOMED GROUP seront exclus.

Les BSA ne seront pas initialement cotés mais chaque souche pourra faire l'objet ultérieurement d'une demande d'admission par la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris, sur demande formulée auprès d'elle par des porteurs de BSA représentant au minimum 50% de ladite souche.

Actions nouvelles résultant de la conversion des OCA ou de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA ou sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront



l'objet d'une admission sur le marché Alternext Paris sur la même ligne de cotation (Code ISIN FR0011067669).

La Société tiendra à jour sur son site un tableau récapitulatif des Bons d'Emission, des OCA, des BSA et du nombre d'actions en circulation.

Incidence théorique future de l'émission des OCABSA (sur la base du cours de clôture du 5 août 2015, à savoir 3,56 €)

A titre indicatif, l'incidence de l'émission de la totalité des OCABSA serait la suivante :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 31 décembre 2014 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 août 2015 (soit 6 102 152 actions)) :

| | Quote-part des capitaux propres par action (en euros) | |
|--|---|----------------------------|
| | Base non diluée | Base diluée ⁽¹⁾ |
| Avant émission | 0,72 | 0,97 |
| Après émission d'un nombre maximum de 2 808 989 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA et d'un nombre maximum de 2 198 339 actions résultant de l'exercice de la totalité des BSA | 2,02 | 2,08 |

(1) Base diluée prenant en compte les BSA et Actions gratuites au profit de la Direction Générale, les Obligations Convertibles et les BSPCE déjà existants.

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société :

| | Participation de l'actionnaire (en %) | |
|--|---------------------------------------|----------------------------|
| | Base non diluée | Base diluée ⁽¹⁾ |
| Avant émission | 1 % | 0,88 % |
| Après émission d'un nombre maximum de 2 808 989 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA et d'un nombre maximum de 2 198 339 actions résultant de l'exercice de la totalité des BSA | 0,55 % | 0,51 % |

(1) Base diluée prenant en compte les BSA et Actions gratuites au profit de la Direction Générale, les Obligations Convertibles et les BSPCE déjà existants

Emission de BSA et d'actions gratuites attribuées à la Direction Générale



En parallèle de cette émission, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 30 juillet, a décidé, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015, l'émission de 400.000 BSA au profit du Président Directeur Général au prix unitaire de 0,10 €. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 3,18 €.

Le Conseil a également décidé l'attribution de 120.000 actions gratuites au profit du Directeur Général Délégué.

À propos de VISIOMED GROUP

Fondé en 2007 par Eric Sebban, VISIOMED GROUP est une société spécialisée dans l'électronique médicale nouvelle génération. Le laboratoire développe et commercialise des produits de santé innovants dans les domaines porteurs de l'autodiagnostic à usage médical et du bien-être. VISIOMED est notamment l'inventeur du ThermoFlash®, 1^{er} thermomètre médical à infrarouge sans contact.

Les produits VISIOMED intègrent innovation, technologie et design pour apporter des solutions de prévention et de traitement non médicamenteuses centrées sur la simplicité, le confort et le bien-être des utilisateurs. En 2014, VISIOMED GROUP a annoncé le lancement de sa gamme de produits connectés de santé « BewellConnect® », devenant ainsi le 1^{er} laboratoire d'électronique médicale à pénétrer le marché à très fort potentiel de l'Internet des objets (IoT).

Basé à Paris, VISIOMED GROUP s'appuie sur une équipe de 102 collaborateurs intégrant des forces de ventes dédiées à la commercialisation en pharmacie (OTC), auprès des professionnels de santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite) et, depuis fin 2010, dans la Grande Distribution. En 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 13 M€. VISIOMED GROUP est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

VISIOMED GROUP s'est classé 2^{ème} du palmarès national à l'occasion de l'édition 2014 du Deloitte In Extenso Technology Fast 50 et 2^{ème} en Europe du secteur Santé/Biotech/Pharma du Deloitte Technology Fast 500.

Plus d'informations sur www.visiomed-lab.com.

Contacts

VISIOMED GROUP

Eric Sebban

bourse@visiomed-lab.com

PDG

01 40 67 06 50



ACTUS finance & communication

Jérôme Fabreguettes-Leib

visiomed@actus.fr

Relations Investisseurs

01 53 67 36 78



Alexandra Prisa

aprisa@actus.fr

Relations Presse

01 53 67 36 90



L'électronique médicale nouvelle génération